

# Contrat de location 2023/2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame JABIER Vanessa, agissant en qualité de dirigeant de l'établissement équestre,

D'UNE PART ;

Et M.

.....  
demeurant.....,  
désigné par les présentes par « le locataire »,

D'AUTRE PART ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de régir les relations entre l'établissement équestre et le locataire dans le cadre d'une location d'un équidé nommé .....

L'établissement équestre loue au locataire cet équidé dont l'établissement a la garde à titre principal. Dans le cadre de cette location, lorsque le locataire se voit confier l'équidé, il devient gardien de l'animal.

## ARTICLE 2 : DURÉE

Ce contrat est conclu pour une durée de 10 mois (01/09/2023-30/06/2024). La partie souhaitant rompre ce contrat sera tenue de respecter un délai de **préavis** égal à une durée de **un mois** à compter de l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception.

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

**Utilisation :** Le locataire utilisera en bon père de famille l'équidé, en aucun cas cette utilisation ne pourra excéder les possibilités de l'équidé. Il s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement équestre. Le locataire n'a aucun droit de regard sur l'utilisation de l'équidé lorsqu'il n'en a pas la jouissance.

**Prix :** La cotisation de 30 € et la licence 2022 de 25 € - 18 ans en 2022 et 36€ de 18 ans et plus en 2021 sont à régler à la signature du présent contrat.

Il est convenu que le montant de la location est payé d'avance soit au plus tard le 05 du mois. Le prix convenu est de .....par mois. Cette somme correspond à la location de l'équidé pour .....jours. Le....., le....., le ..... , le.....et le .....L'établissement se garde le droit d'interdire la monte « libre » de l'équidé.

Toutes les blessures faites dans le cadre de l'utilisation par le locataire, seront prises en charge par celui-ci.

La poursuite des relations contractuelles vaut acceptation des variations de prix qui pourront intervenir à l'occasion d'un renouvellement. Tout mois entamé est dû en son intégralité.

**ARTICLE 4 : ABSENCE DU LOCATAIRE.**

Le locataire absent ne pourra bénéficier de rattrapage hors certificat médical et voyages scolaires.

**ARTICLE 5 : DISPONIBILITÉ DE L'ÉQUIDE.**

Dans le cas où l'équidé loué serait indisponible, il sera proposé un équidé de remplacement. En aucun cas cela pourrait donner lieu à un remboursement.

**Assurances** : Le locataire déclare :

- Être couvert par une assurance en responsabilité civile par : .....
- Être couvert en individuel accident par : ..... ou
- Ne pas souhaiter souscrire une assurance individuelle accident et renonce à se retourner contre le propriétaire de l'équidé.

**Sécurité** : Le locataire reconnaît avoir été informé de l'intérêt pour sa sécurité personnelle de porter une bombe conforme à la norme EN 1384. L'établissement équestre peut fournir au locataire une bombe conforme à la norme EN 1384.

**ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ÉQUESTRE**

L'établissement équestre assure la garde, la nourriture, l'entretien complet (ferrure et soins vétérinaires) de l'équidé.

Fait en double exemplaires,

le .....,

à .....

L'Établissement équestre

Le locataire